2023 - AVIS AUX NAVIGATEURS Nº 11

RÉGION MAISONNEUVE SECTION MONTRÉAL-LAC ONTARIO

Essais d'éclusage sans amarrage à l'écluse d'Iroquois

Débutant le 4 juillet 2023, des essais d'éclusage sans amarrage commenceront à l'écluse d'Iroquois. Les essais seront de 07 :30 à 16 :30, du lundi au vendredi.

Les navires montants seront avertis de la possibilité d'un éclusage sans amarrage à Bradford, il y aura une confirmation au point d'appel Robertson. Les navires descendants seront avertis de la possibilité d'un éclusage sans amarrage au point d'appel Maitland, la confirmation aura lieu ait point d'appel Cardinal. Les navires embarquant ou débarquant du personnel, ou ayant à charger ou décharger du matériel/équipement ne sont PAS admissibles.

La confirmation finale de l'éligibilité du navire à un éclusage sans amarrage sera effectuée par le chef éclusier lors de la communication initiale avec le navire, lorsque celui-ci est vis-à-vis la limite d'approche (L/A 2), en énonçant qu'une procédure sans amarrage est en vigueur, et que les deux extrémités de l'écluse seront ouvertes en même temps. Une fois que le navire aura accusé réception de cette communication, le navire entrera dans l'écluse à vitesse réduite et devra être prêt à s'arrêter au 25 m en cas d'urgence. L'équipage du navire doit être en poste en tout temps durant cette opération, prêt à déployer les amarres sur instruction de l'éclusier et ce, jusqu'à ce que le navire soit sorti de l'écluse. En général, l'extrémité opposée de l'écluse commencera à ouvrir lorsque l'épaule du navire sera à la hauteur du kiosque situé à l'entrée de l'écluse.

Les éclusiers surveilleront continuellement la vitesse du navire et l'état des équipements, et aviseront immédiatement le Capitaine/ Pilote de toute anomalie. Si le chef éclusier annule la procédure, le navire devra s'arrêter au 25 m et le navire sera amarré avec les amarres 2 et 1. Une fois les portes fermées et la défense baissée, le chef éclusier avisera le navire de larguer ses amarres et le navire sera positionné et amarré selon les procédures normales.

Le 30 juin 2023